



Les barres E et F. La structuration verticale du bâtiment est organisée à partir de box fermé sur une rue située contrebas de l'immeuble, d'un rez-de-chaussée sur pilotis accédant à des parking en rez-de-chaussée par des passerelles, d'une élévation de trois ou quatre étages selon les immeubles.

IVR11\_20109100096NUC4A

Auteur de l'illustration : Jean-Bernard Vialles

Date de prise de vue : 2010

(c) Jean-Bernard Vialles, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation